



PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER FSE BASSE-NORMANDIE 2014-2020

RAPPORT ANNUEL DE MISE EN OEUVRE 2018 *(sur les réalisations du 01/01/2017 au 31/12/2017)*

RESUME A L'INTENTION DES CITOYENS

Au 31 décembre, 225 projets bénéficiaient directement de 114 millions d'euros d'aide européenne au titre du programme opérationnel FEDER FSE bas-normand, soit 50,3% de l'enveloppe disponible.

- 92,8 M€ de FEDER en soutien à 216 projets, dont 49 ont été programmés en 2017, dans des thématiques allant de l'innovation et la compétitivité des entreprises à l'attractivité écologique de la Région, en passant par le développement de l'offre numérique. Cela représente 49,7% de l'enveloppe de 187 M€ de FEDER du programme opérationnel. Parmi ces projets sélectionnés en 2017, on peut citer :
 - o La rénovation et la restructuration du Centre de Recherche en Environnement Côtier (CREC), station marine de l'Université de Caen, visant à en faire un outil de recherche performant sur la mer et le littoral ; ce projet bénéficie d'une aide de 1,5 M€ de FEDER ;
 - o Les actions de promotion de l'entrepreneuriat sur le territoire, assurées par la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale, la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Normandie, qui renforcent la visibilité du dispositif d'accompagnement de création et reprise d'entreprises en fédérant l'ensemble des acteurs du développement économique, et bénéficient de 3,1 M€ de FEDER ;
 - o Le Réseau d'Initiative Publique du Calvados, qui assure le raccordement à la fibre optique de tous les établissements structurants du département avec plusieurs dizaines de milliers de prises de fibre optique, et bénéficie de 5 M€ de FEDER ;
 - o Le raccordement de la Maison Familiale Rurale de Mortagne au Perche à la chaudière bois du centre hospitalier voisin, qui bénéficie de 58 k€ de FEDER ;
 - o La réhabilitation énergétique et thermique de 56 logements sociaux de la résidence Malherbe à Fleury-sur-Orne, qui bénéficie de 234,6 k€ de FEDER.

- 51,1 M€ de FSE en soutien à 9 projets pluriannuels visant à augmenter la qualification des personnes en recherche d'emploi, programmés depuis 2015 mais qui se sont poursuivies jusqu'en fin d'année 2017. Il s'agit notamment du programme régional Qualif, décliné en 60 actions de formation qualifiantes délivrées par différents organismes sélectionnés après un appel à concurrence. Ce programme bénéficie de 20,4 M€ de FSE.

Après deux années marquées par une forte sollicitation des crédits FEDER et FSE, le rythme de programmation a ralenti en 2017. En effet, les projets de grande envergure et identifiés de longue date, qui ont tiré vers le haut l'engagement de ces fonds, sont désormais programmés. L'enjeu repose maintenant en partie sur les 6 Communautés d'agglomérations sélectionnées comme organismes intermédiaires, qui bénéficient d'une enveloppe de 40 millions d'euros de FEDER pour la mise en œuvre de stratégies de développement urbain sur leurs territoires. Les premières opérations à ce titre

ont été programmées en 2017, comme la démolition et la dépollution de la salle des sports et du garage au Champ de Foire à Flers, préalable à la construction d'un équipement public, qui bénéficie de 87 k€ de FEDER.

Au-delà de la programmation, le versement des aides à leurs bénéficiaires a connu une nette augmentation : ce sont désormais près de 27 millions d'euros qui ont été payés, soit 24% des montants d'aide attribués, dont 11,7 M€ en 2017. Les services de la Région ont ainsi atteint les objectifs de consommation des crédits fixés au 31 décembre 2017, en-deçà desquels les montants de fonds européens non utilisés sont « dégagés », ce qui se traduirait par une perte sèche pour la collectivité et les bénéficiaires. Désormais, ces objectifs sont annuels, et croissent jusqu'à représenter la totalité de l'enveloppe du programme à son échéance.

Enfin, les effets de la fusion des deux ex-Régions sur les services administratifs de Caen et Rouen ont continué à être ressentis en 2017 : la réorganisation des services s'est poursuivie, avec la montée en compétence des agents arrivés sur de nouvelles fonctions, et un impact direct sur la gestion des dossiers. L'objectif de convergence est ainsi en passe d'être atteint : les deux programmes opérationnels disposent désormais de mêmes critères de sélection pour les actions finançables similaires, les demandes d'aides sont à formuler sur un portail dématérialisé unique, et les procédures de gestion des dossiers sont identiques d'un versant à l'autre de la Région.